REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

DCM20230330/016

RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET FOSSOYAGE

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

Que la convocation a été faite le 24 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS:

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

MM. PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, LATCHOUMY Rosange

Présents :	33	
Représentés :	8	
Absents:	4	
Total des votes :	41	

ETAIENT REPRESENTES:

MM. RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, LARIVIERE Marie

ETAIENT ABSENTS:

MM. DIJOUX Sabrina, ASSICANON Jean Thierry, Serge René MAILLOT, NAUD CARPANIN Marie-Hélène



SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230330/016 - RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET FOSSOYAGE

• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PRESENTATION DU BUDGET FOSSOYAGE

Le budget annexe du fossoyage présente uniquement la section de fonctionnement qui s'équilibre à 21 K€ pour le BP 2023.

Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	Δ BP 2023 / BP + DM 2022	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 408 €	21 171 €	762 €	4 %
Charges à caractère général	3 000 €	3 000 €	- €	0 %
Fournitures d'entretien	3 000 €	3 000 €	- €	0 %
Charges de personnel et frais assimilé	17 408 €	18 171 €	762 €	4 %
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	17 408 €	18 170 €	762 €	4 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 408 €	21 171 €	762 €	4 %
Produits et taxes	15 000 €	15 000 €	- €	0 %
Prestations de services	15 000 €	15 000 €	- €	0 %
Résultat de fonctionnement n-1 reporté	5 408 €	6 171 €	762 €	14 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article Unique:

- Approuve le budget primitif 2023 du budget annexe du Fossoyage.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme Fait à Saint-André le - 6 AVR. 2023

Joé BEDIER

Le Maire